Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 772

Artikel: Transjura : la multiplication des millions

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017617

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HÔTES

Sans lobby

Qu'allait-on vous raconter! Les saisonniers en Suisse? N'écoutez pas les mauvaises langues (DP 770, «Minimum vital»). Ecoutez plutôt les voix «responsables». Et voici ce que ça donne, dans le «Journal suisse des entrepreneurs» du 5 avril (cité par «FOBB», l'intéressant hebdomadaire du Syndicat du bâtiment et du bois, nº 92): «Il est bien évident que les quelque 100 000 saisonniers qui travaillent annuellement en Suisse ne jouissent pas d'une qualité de vie exceptionnellement haute. En majorité, ils ne la recherchent pas non plus et

jamais un seul de ces travailleurs n'a été contraint de revenir travailler en Suisse. En les accueillant, notre pays — si certaines branches, telles la construction et l'hôtellerie par exemple, bénéficient de leur travail, reconnaissons-le — permet aussi à ces personnes de trouver un emploi, très bien rémunéré comparativement aux salaires versés dans leur pays.» Moralité, si on comprend bien: attendons pour changer quoi que ce soit, que ces gens-là se plaignent... Et qui leur permettrait de se faire entendre, donnant de la voix plus haut que les intérêts supérieurs de la Suisse prospère et organisée, couvrant la sempiternelle réponse «s'ils ne sont pas contents, qu'ils retournent chez eux!», alors là: mystère. On connaissait les sans-logis; il y a aussi les sans-lobby, un sort peu enviable dans une démocratie avancée.

TOUT NOUVEAU, TOUT BEAU

Objectivité pronucléaire

A grands coups de circulaires adressées aux bienheureux inscrits sur divers fichiers d'associations, on annonce la création, formellement survenue le 28 août dernier, d'une Association suisse des économistes de l'énergie. Autant dire le «swiss chapter», 40° du genre, de l'International Association of Energy Economists (IAEE).

Buts de l'association nouvelle: avant tout «la formation d'un forum pour discuter des problèmes d'économie énergétique sur une base interdisciplinaire» et «l'amélioration de la compréhension de l'économie énergétique par le public».

Autoportrait: «L'association (suisse, Réd.) est, au sens d'une organisation professionnelle, une plate-forme pour les idées les plus diverses. Mis à part ses liaisons avec l'IAEE, elle est absolument indépendante. Elle est en particulier neutre des points

de vue politique et confessionnel, et ne défend aucun intérêt commercial. Ses activités se concentrent sur l'information objective contribuant à l'intégration des divers avis.»

Dont acte. Mais le lecteur attentif notera que le comité comprend, sous la présidence du professeur Bruno Fritsch, de l'EPFZ, huit messieurs qui sont membres ou proches du Forum suisse de l'énergie, lieu de rassemblement de tous les promoteurs de l'électro-nucléaire helvétique.

Pour que tout soit clair, précisons que ledit forum et l'association nouvelle partagent la même case postale et le même numéro de téléphone.

A noter enfin que, dans la dernière livraison de ses «Nouvelles de l'énergie», le Forum suisse de l'énergie rejette formellement toute idée d'extension de centrale sur site actuellement en exploitation. Cela ne ferait que «déménager l'opposition» et obligerait à reprendre la procédure d'autorisation à zéro. En bref: «Leibstadt II? Beznau III? Une bonne idée pour la prochaine centrale après (souligné par FSE) Kaiseraugst!».

Voilà ce qui s'appelle de l'acharnement prospectif.

TRANSJURA

La multiplication des millions

Donc, la France a retiré le projet d'avenant à la convention franco-suisse sur la double imposition et, du même coup, l'accord passé avec les cantons limitrophes sur l'imposition des frontaliers¹.

Décision justifiée, après le refus du Conseil national d'entrer en matière et après les premiers travaux négatifs de la commission du Conseil des Etats. Décision légitime devant le mépris de la droite alémanique et genevoise, exigeant du ministre français responsable des précisions écrites et officielles quant à l'interprétation des textes, pour mieux les déclarer, une fois obtenues, sans portée juridique. Muflerie.

Dès lors les cantons retrouvent leur liberté pour traiter directement et séparément le problème des frontaliers, qui ne dépend que d'eux, avec l'accord du seul Conseil fédéral. Cette capacité d'initiative est une chance. Elle dépasse le domaine fiscal et l'encaissement des millions en jeu.

QUELLE RÉGION?

La frontière commune avec la France ne délimite pas une seule et unique région. Le Valais est lié à la Savoie; Genève domine sa propre «regio», qui englobe des frontaliers travaillant sur Vaud, dans le district de Nyon. A l'autre bout de la chaîne, Bâle-Ville et Bâle-Campagne animent une autre région, distribuant une masse salariale presque aussi importante que les montants genevois.

De la Vallée de Joux à Delémont se définit une

¹ Voir DP 757: «Scènes de la vie parlementaire. Relations fiscales entre la France et la Suisse: des lobbies au travail» (cantons face aux Chambres) — Annexe. Une trentaine de millions dans le bleu (imposition des frontaliers (tableau) et DP 759: «Jeux de frontières. Gilbert Coutau contre les cantons romands.»

région particulière, le canton du Jura ayant toutefois, par l'Ajoie qui est transjurassienne, par le Territoire de Belfort qui est très proche, des intérêts propres dans certains domaines.

Les caractéristiques de la région jurassienne, liée à la Franche-Comté, sont une faible densité de population, qu'expliquent la géographie, une baisse démographique dont la crise horlogère est la cause, un amenuisement de la participation au trafic international, dont les nœuds et les aiguillages convergent sur Bâle ou Genève.

Mais souvent, aussi, les liens transfrontaliers, ceux des hommes, des travailleurs, sont plus étroits, moins anonymes, nullement noyés dans la masse des grandes cités.

Si les cantons jurassiens reprennent l'initiative, ils devront adapter leur politique à ces données-là. Saluons, dans ce sens, la naissance de la commission Franche-Comté-cantons suisses (rendue possible par la régionalisation française) et qui créera un cadre institutionel pour la discussion des intérêts communs.

ET QUELLE POLITIQUE?

Fiscalement, il n'est pas souhaitable que les cantons cherchent à faire une affaire par une imposition forte des frontaliers. Les charges réelles demeurent celles des communes de domicile et les cantons ne peuvent prétendre encaisser la part de l'Etat français — ce que Genève fait pour son plus grand profit, même si elle doit prendre des engagements supplémentaires en matière d'enseignement, de formation professionnelle, d'hospitalisation, etc. Le rapport de force économique est différent: Vallorbe, Sainte-Croix, Le Locle ne sont pas des mégapoles!

En revanche, ce qui intéresse la région jurassienne, c'est d'être maintenue sur les axes internationaux qui lient le Nord-Ouest au Sud-Est, Paris à Milan. Or, dans une nouvelle négociation, l'argent de

l'imposition des frontaliers pourrait être la chance d'une accélération ou d'un démarrage de grands travaux.

Admettons que la somme disponible soit d'une dizaine de millions de francs suisses; elle permettrait d'abaisser au taux exceptionnel de 3% des emprunts d'un montant global d'environ 400 millions émis sur le marché suisse.

De telles possibilités peuvent intéresser la SNCF pour une prolongation de la ligne TGV au-delà de Dijon jusqu'à Dole. De tels financements peuvent intéresser les sociétés d'affermage des autoroutes ou plus simplement la région Franche-Comté pour l'amélioration des liaisons autoroutières ou routières. Dans un pays qui comme la France souffre du chômage, y compris dans le génie civil, des occa-

sions de travail dont le financement serait assuré seraient exceptionnellement bienvenues.

Les cantons auraient, sans frais, car ils ont vécu jusqu'ici sans l'imposition des frontaliers, la possibilité d'élargir leur champ d'action, de donner à la politique régionale les moyens financiers, sans lesquels elle n'est qu'échange de propos de bonne volonté. Plusieurs projets, plusieurs formules sont possibles.

Mais il y a sur ce sujet une authentique complémentarité et solidarité régionale francojurassienne.

Ce serait aussi la réponse, positive, au dédain et à la désinvolture de la majorité des Chambres fédérales.

A. G.

EN BREF

La création d'entreprises «alternatives» modifie les rapports de travail. Les syndicats commencent à trouver des solutions. Un premier contrat a été conclu entre la FOBB et le Bureau de planification Aarplan. Actuellement, c'est le syndicat du livre et du papier qui est en tractations pour la conclusion d'une convention collective avec l'Imprimerie Ropress de Zurich, issue du mouvement de 1968.

Plusieurs cantons alémaniques s'intéressent aux mandats que les juges cantonaux exercent dans des conseils d'administration. A Zurich, ils doivent obtenir une autorisation du Grand Conseil.

Le photographe connu Michael von Graffenried et les ensembliers Erwin et Edi Franz ont consacré un article rédactionnel d'un supplément de la «Berner Zeitung» à l'ameublement des logements de nos sept conseillers fédéraux. Les jugements ne traduisent pas un enthousiasme débordant pour le goût de nos dirigeants. Seuls le mobilier du couple Egli (Stilvoll = qui a du style) et celui du couple Aubert

(Geschmackvoll = de bon goût) sortent de l'ordinaire, ou en tout cas trouvent grâce aux yeux de ces spécialistes.

* * *

Départ prochain de Berne du centre principal en Suisse de l'agence de communications Young & Rubicam; il rejoint sa succursale de Zurich. Une trentaine de places de travail quittent Berne parce que les conditions économiques ne sont pas optimales. Quelle est la vraie capitale de la Suisse?

En marge de l'exposition Pierre Bonnard au Kunsthaus de Zurich, une exposition Alfred Jarry, ami de Pierre Bonnard. Découvert un texte «Protégeons l'armée» publié dans «La Revue Blanche» du 1^{er} mai 1901. Un extrait au moment où une initiative vise à supprimer l'armée suisse: «... Ainsi sera sauvegardée présente et durable la notion du *militaire*, indispensable au bonheur des hommes parce qu'elle implique la notion de *civil.*»...

La revue dérangeante uranaise «Alternative», fondée en 1973, vient de publier son 100° numéro. Parution mensuelle actuellement.